



BILAN D'ACTIVITE 2021 DE L'ANCV EN MATIERE D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2022



SOMMAIRE

P. 03 Préambule

P. 04 Les faits marquants

P. 07 Les chiffres clés

P. 08 La carte de France des aides

P. 10 Les résultats par programme

P. 22 Annexes

PREAMBULE

L'année 2021 a été marquée par une reprise sensible de l'accompagnement au départ en vacances malgré la persistance de la crise sanitaire. Si les programmes de l'ANCV n'ont pas retrouvé leur niveau d'utilisation de 2019, l'objectif du COP 2017-2021 de 185 000 bénéficiaires (hors APS) par an a été dépassé.

L'ANCV a maintenu sa mobilisation pour la deuxième année consécutive en conservant un niveau d'aide élevé ainsi qu'un assouplissement des critères d'intervention à identique à 2020.

2021 c'est également une meilleure visibilité de l'offre globale de l'agence apportée par :

- le déploiement d'un dispositif exceptionnel à la demande de l'Etat autour du programme Départ 18 :25,
- l'inscription des programmes Seniors en Vacances et Départ 18 :25, ainsi que d'une expérimentation dans les Outre-Mer, dans le plan de relance du tourisme, Destination France 2030 présenté en novembre 2021 par le Premier Ministre,
- le haut patronage du ministère en charge de l'autonomie et du secrétariat d'Etat chargé de l'enfance et des familles sur des dispositifs déployés par l'ANCV en 2021.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021



Une reprise sensible du nombre de bénéficiaires par rapport à 2020

Si le nombre global de bénéficiaires des programmes de l'action sociale n'a pas atteint le niveau de 2019 (279 806), il a cependant progressé de **61,2 %** entre 2020 et 2021 passant de **151 469** en 2020 à **244 241** en 2021 (hors dispositif exceptionnel Chèque-Vacances Eté 2020) répartis entre **186 910** départs en vacances (101 829 en 2020) et **57 331** aides à la pratique sportive (49 640 en 2020). Tous les publics sont concernés à l'exception des enfants dans le cadre des départs en classes transplantées en raison des différents confinements et de l'interdiction d'organiser des séjours collectifs.



Une mobilisation de l'ANCV maintenue en 2021 face à la crise sanitaire

L'ANCV a maintenu sa mobilisation en 2021 face à la crise sanitaire en conservant un niveau d'aide élevé et des critères assouplis pour répondre aux besoins des partenaires :

Dans le cadre des Aides aux Projets Vacances :

- réduction de la durée minimum des séjours, y compris le soutien aux excursions à la journée, limitation des obligations de cofinancement, dé plafonnement des coûts par jour éligibles,
- hausse des montants d'aide.

Dans le cadre de Départ 18 : 25 :

- augmentation de la part de l'aide ANCV (de 50% avant la crise à 75%) avec un reste à charge minimum de 50 € conservé,
- un plafond d'aide porté à 200€ d'aide maximum.

Ces mesures ont évolué durant l'été avec un dispositif exceptionnel (voir plus bas)

Dans le cadre de Seniors en vacances :

L'augmentation de l'aide en 2020 n'ayant pas eu l'effet levier attendu durant la crise, les niveaux d'aide de 2019 de 160€ et 135€ pour les séjours de respectivement 8 jours et 5 jours ont été remis en vigueur.



Départ 18 :25, un dispositif exceptionnel à la demande de l'Etat a permis de mettre en visibilité le programme de l'agence.

Un niveau record pour ce programme qui n'avait jamais touché plus de 8 400 jeunes /an depuis sa création en 2014, avec une hausse de +842% en nombre de bénéficiaires et +1192% en montant d'aides versées par rapport à 2020, grâce au dispositif exceptionnel mis en œuvre entre juin et septembre 2021. Il a concerné 23 788 jeunes durant cette seule période et **33 114** sur l'ensemble de l'année 2021. Le dispositif mis en place consistait en une prise en charge de **90% du coût du séjour**, plafonnée à une aide de **300€** sans exigence d'un reste à charge (75% de prise en charge avec une aide plafonnée à 200€ et un

montant de 50€ minimum à la charge du jeune auparavant). La communication a été largement relayée par l'ANCV avec une refonte du site internet, un relais sur les réseaux sociaux, une reprise par un influenceur de renom, des reportages dans la presse écrite et audiovisuelle, une campagne conduite par la CNAF auprès des CAF et des jeunes allocataires et une campagne menée par le CNOUS auprès des étudiants boursiers. Un partenariat spécifique avec le Fonds de dotation Essentiem (premier fonds de dotation créé dans le champ du tourisme en AURA) a permis de donner un coup de pouce supplémentaire avec un abondement diminuant significativement le reste à charge des jeunes.



L'action de l'ANCV portée à la connaissance des ministères sociaux tout au long de l'année.

L'ANCV a présenté son action et la contribution des vacances aux politiques de cohésion sociale auprès des :

- Ministère délégué auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Autonomie,
- Secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé des Personnes handicapées,
- Ministère délégué auprès du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville,
- Secrétariat d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles,
- La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).



L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances lance en 2021 une expérimentation pour favoriser le départ en vacances des enfants et jeunes protégés et renforcer leur accompagnement socio-éducatif.

Sous le haut patronage d'Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des Familles

1. LES CONSTATS

La protection de l'enfance telle que définie par l'article L. 112-3 du Code de l'action sociale et des familles, « vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation ».

En France, on comptait en 2015 environ 325 170 mineurs de protection dont près de 85 000 mineurs administrés et 240 000 mineurs

2. LE PRINCIPE ET LES OBJECTIFS

L'ANCV souhaite, au travers de cet appel à projet :

- Favoriser le départ en vacances des enfants protégés avec leur famille :
 - d'origine, pour favoriser le maintien du lien et contribuer à la préparation du retour à domicile ;
 - ou d'accueil, afin de contribuer à soutenir la relation entre l'assistant familial et favoriser la construction d'un lien d'attachement ;
- Contribuer au répit des assistants familiaux accueillant des enfants et agir sur la possibilité de partir avec leurs familles d'origine ;
- Favoriser le départ en vacances des jeunes protégés de plus de 16 ans, pour contribuer à favoriser leur insertion dans un milieu de référence

*** des jeunes protégés de plus de 16 ans, notamment dans le cadre de départs autonomes.**



Trois dispositifs d'action sociale inscrits dans le Plan Destination France

Présenté par le Premier ministre en novembre 2021, le plan de relance du tourisme a inscrit le déploiement des programmes Départ 18 :25, Seniors en Vacances et une expérimentation en 2022 favorisant le départ en vacances de 10 000 ultramarins dans les DROM dans la mesure 9 de l'axe 2.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021



10 ans de partenariat avec la CNAV réaffirmés par le renouvellement de la convention et le lancement d'une étude conjointe

La convention de partenariat avec l'Assurance Retraite a été renouvelée en 2021. Si l'ensemble des CARSAT soutient de diverses modalités le programme - délégation de cofinancement, délégation de surfinancement (avec un ciblage de nouveaux porteurs de projets, de types de séjours ou de localisation du porteur), subventions directes aux porteurs de projets, sans que cette liste ne soit limitative -, ce sont 313K€ qui ont été confiés à l'ANCV en délégation de gestion par 7 d'entre elles dont 200,5K€ ont effectivement co-financé des réalisations justifiées 2021 (voir en annexe)



Les appels à projets : un outil de visibilité sur des thèmes prioritaires de cohésion sociale

L'Agence s'engage, notamment au travers de son fonds d'expérimentation, dédié à l'innovation sociale, dans la conception, le déploiement et la gestion d'appels à projets visant à contribuer, grâce à la thématique de l'aide aux vacances, à soutenir des publics ou thématiques prioritaires des politiques de cohésion sociale.

En 2021 ce sont trois appels à projets qui ont été renouvelés en direction des structures accompagnant les femmes victimes de violence, les personnes âgées dépendantes et leurs aidants et les salariés en insertion par l'activité économiques.

Un nouvel appel à projets en direction des enfants sous mesures de protection sous le Haut-Patronage du Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des familles.

Ce sont au total 127 projets en 2021 au bénéfice de 1 780 personnes pour un montant d'aide de 319K€.



Deux études lancées en 2021

- « Entre résistance et résilience, les vacances des seniors face à la crise sanitaire », réalisée par le cabinet VAA Conseils (cabinet spécialisé dans les enjeux du vieillissement) et cofinancée avec la CNAV, met en évidence l'impact de la privation de vacances sur les seniors

- « Le départ en vacances des familles avec un enfant porteur de handicap – 10 ans de partenariat avec le Réseau Passerelles », réalisée par le cabinet Alenium, met l'accent sur les besoins non pourvus des familles et la nécessité de structurer une offre dédiée

LES CHIFFRES CLES DE L'ACTION SOCIALE EN 2021

Aides à la personne

Ils sont partis en vacances
avec l'aide de l'ANCV



244 241
bénéficiaires

25,4 M€
Attribués*

Des équipements renouvelés
avec l'aide de l'ANCV



Aide aux équipements

10
équipements

1,01 M€
Attribués**

*montants attribués, limités aux commandes CV dans le cas des partenaires APV

** montants des subventions décisions DG

L'ANCV s'appuie sur des partenariats pour la mise en œuvre de son action sociale avec des associations, des collectivités territoriales, des organismes publics ou privés qui, par leur savoir-faire et leur proximité avec les publics bénéficiaires, sont les mieux à même de réaliser l'accompagnement humain sans lequel les projets de départ en vacances des publics les plus fragiles ne seraient pas concrétisés.

1. Les publics prioritaires de l'Agence

En 2017, le Conseil d'administration a défini les publics cibles de l'action sociale :

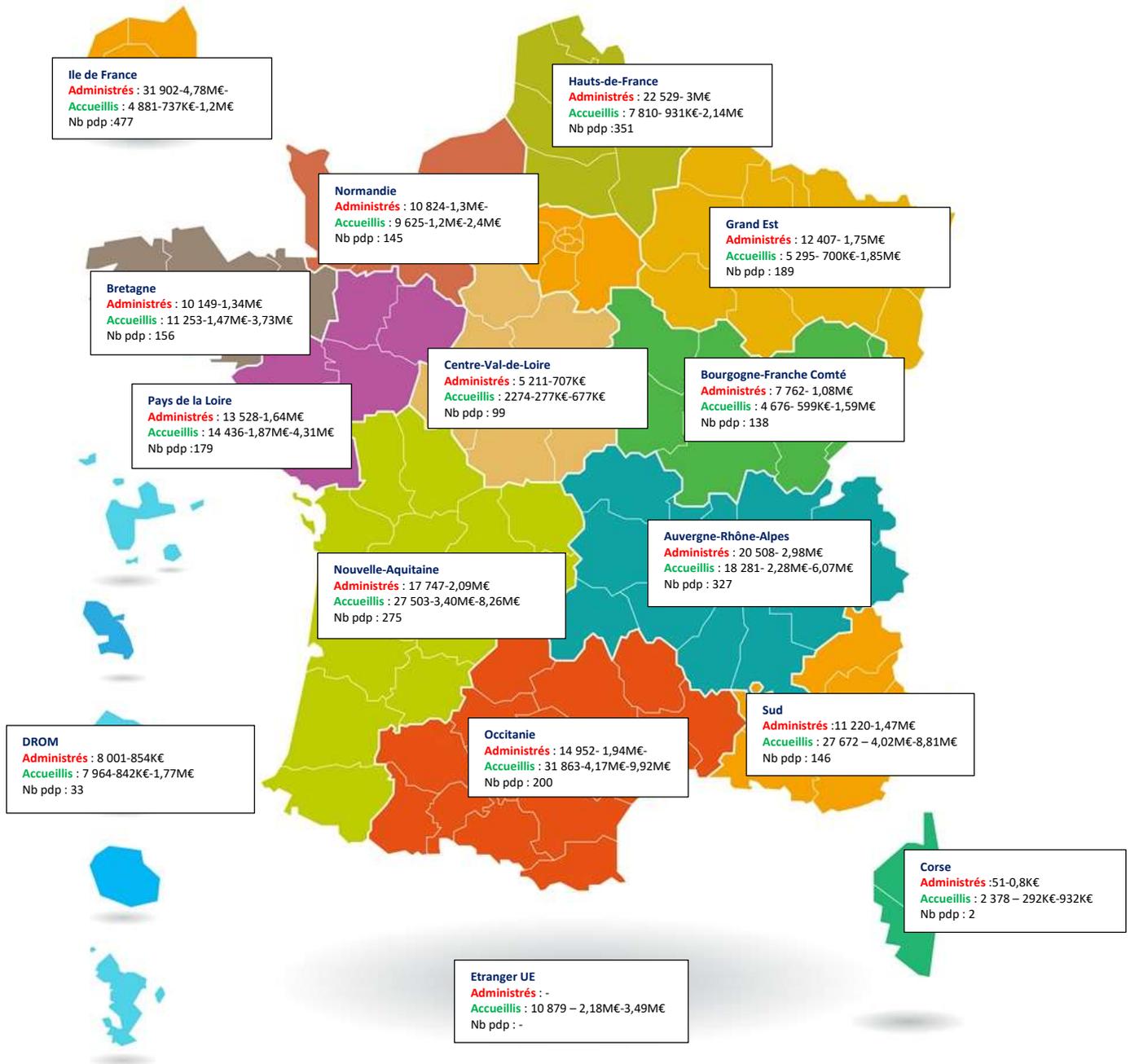
- Les familles, notamment monoparentales,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les seniors,
- Les aidants familiaux,
- Les jeunes adultes de plus de 16 ans.

2. Les axes prioritaires d'intervention

Le conseil d'administration a inscrit en 2017 l'intervention de l'action sociale dans 5 axes prioritaires, concourant ainsi par ses programmes aux politiques de cohésion sociale en contribuant notamment à :

- L'inclusion des personnes handicapées,
- La prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social des personnes âgées,
- L'insertion des publics fragiles issus des territoires en difficulté,
- L'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'exclusion,
- Le développement de l'autonomie des jeunes adultes.

CARTE DE FRANCE DE L'ACTION SOCIALE DE L'ANCV EN 2021*



Légende

Administrés : nbre de personnes aidées originaires de la région – montant aides ANCV

*Accueillis : nombre de personnes aidées séjournant dans la région – montant aides ANCV – impact économique** pour la région*

Nbre de pdp : nombre de porteurs de projet dans les régions tous programmes confondus

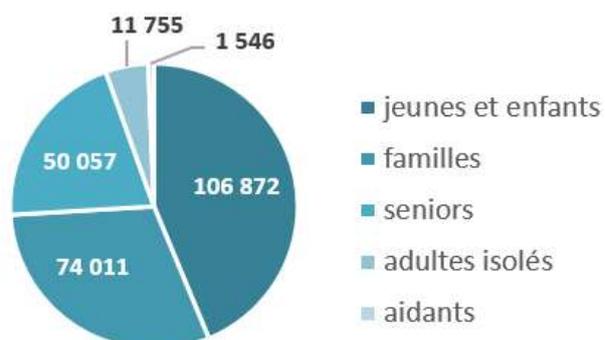
*Projection pour les programmes APV-AA à partir des données réalisées en 2020 et hors programme APS et CV périmés

** Impact économique calculé sur la base réelle des coûts de séjour pour SEV et Départ 18 :25 et sur le coût moyen 2020 des séjours pour APV-AA

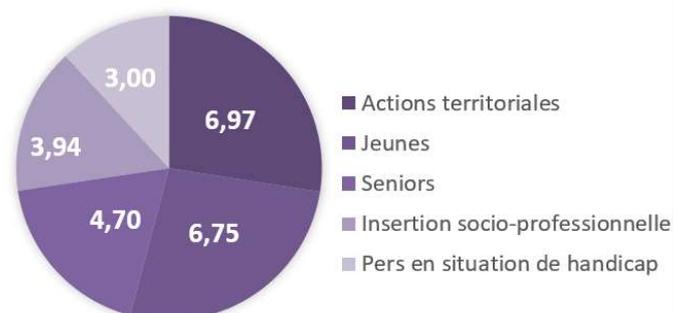
LES CHIFFRES CLES DE L'ACTION SOCIALE EN 2021

Plus 1 380 000* journées vacances aidées par l'ANCV en 2021

Nombre bénéficiaires par public



Montants attribués* par axes prioritaires en M€



dont 16 264 personnes en situation de handicap

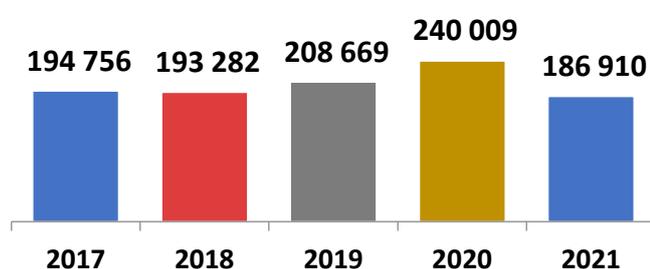
*montants attribués, limités aux commandes CV dans le cas des partenaires AP

*Estimation

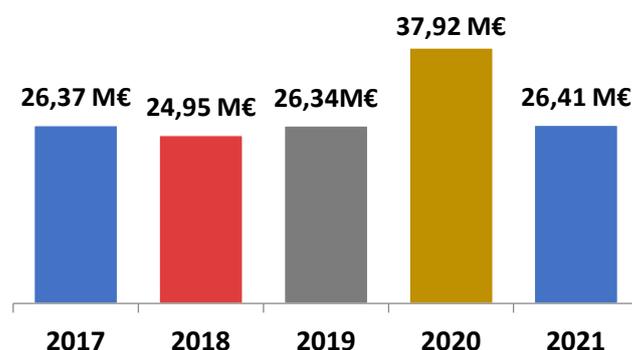
BILAN DU COP 2017-2021

Depuis le début du COP l'ANCV a accompagné 1 023 626 personnes pour un montant de 142 M€

Nombre bénéficiaires (hors APS)



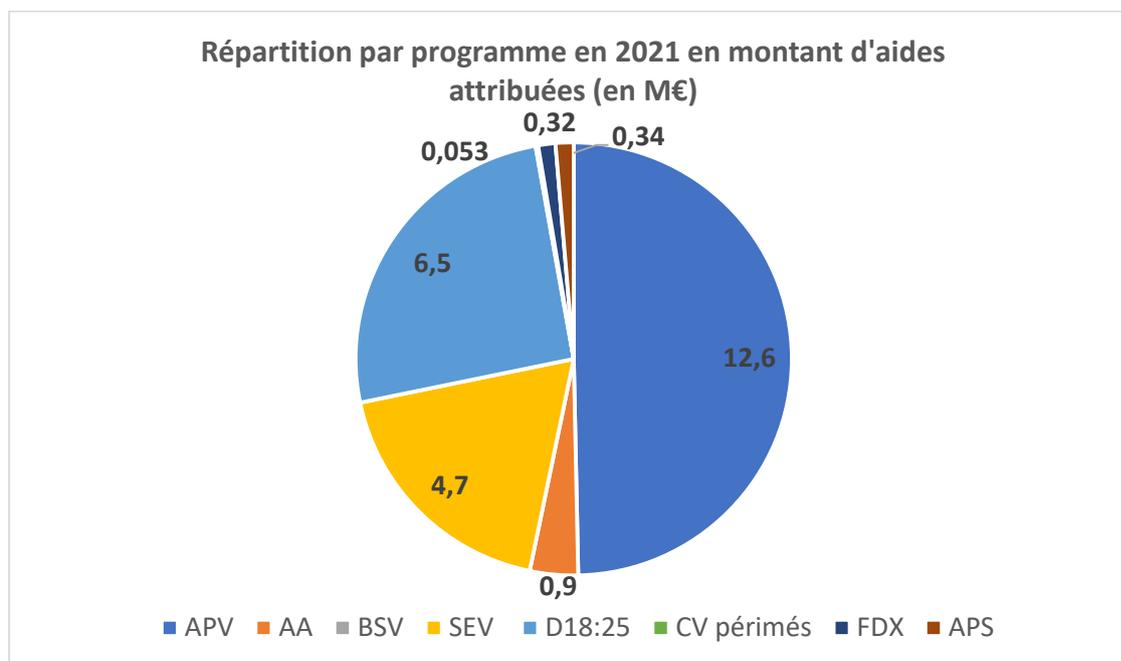
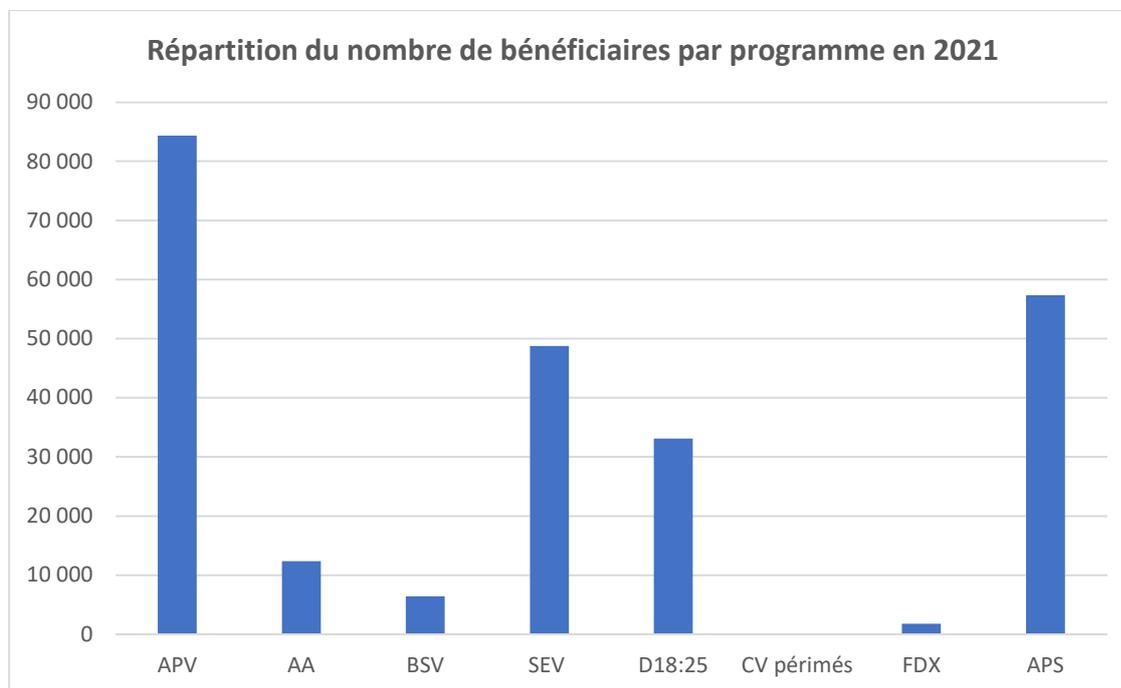
Montants engagés (tous programmes)



Pour rappel, le COP 2017-2021 prévoyait :

- 185 000 départs en vacances, hors aides à la pratique sportive,
- des crédits d'intervention limités à 26,6M€ (en 2020, dispositif exceptionnel CV Été 2020)

REPARTITION DES PROGRAMMES en 2021



LES RESULTATS PAR PROGRAMME EN 2021

LES AIDES A LA PERSONNE

APV

43 têtes de réseau partenaires du programme des Aides au Projet Vacances se sont mobilisées pour accompagner le départ en vacances des publics les plus fragiles et ce malgré la persistance de la crise. Les critères, déjà assouplis en 2020, ont été maintenus en 2021 :

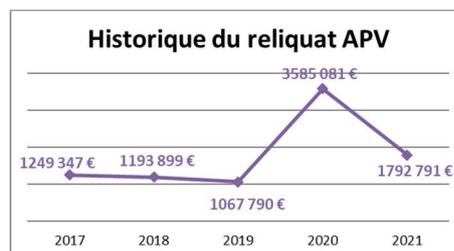
- On observe :
 - Un impact important sur le montant moyen effectivement **utilisé**** qui progresse de 10 € entre 2020 et 2021, essentiellement en raison de l'augmentation des coûts des prestations touristiques
 - Une reprise du départ en vacances des personnes en situation de handicap avec une progression de 6% entre 2020 et 2021

- A l'inverse aucun impact sur :
 - les séjours d'enfants en classes transplantées, peu de séjours se sont déroulés en 2021. Par ailleurs, un dispositif exceptionnel d'aides au départ en colonies de vacances pour les 13-17 ans déployé par la Jeunesse au Plein Air n'a donné aucun résultat

- Le reliquat* constaté en 2021 témoigne d'une reprise des départs en vacances et de la plus forte consommation des dotations, même s'il reste supérieur aux années antérieures.



Montant commandé + reliquat n-1 - reliquat n / nombre de bénéficiaires hors accompagnateurs et hors aide structurelle



*Le reliquat correspond aux CV commandés qui n'ont pas été attribués aux bénéficiaires

14,67 M€
attribués*

12,6 M€
commandés**

84 330
bénéficiaires***

+38% bén.
par rapport à 2020

*Attribués : par décision DG sur proposition CAA dotation + aide structurelle partenaires

**Commandés : montant CV commandé + aide structurelle

***Bénéficiaires APV = personnes parties en vacances avec leurs accompagnateurs

- le partenariat avec la SNCF renouvelé en 2020 permettant de bénéficier d'une offre de transport à tarifs solidaires (« codes à usage unique » ou CUI), jusque-là réservée dans le cadre du programme BSV, a été élargi aux partenaires des APV en 2021. Ce sont 6 320 trajets, assortis d'une réduction de 85% qui ont été proposés à 20 partenaires nationaux (54% des 11 748 CUI) et 46% ont été utilisés. Le montant moyen des billets a été de 25,49€.



14 partenaires du programme des Aides d'Appui concourent aux dispositifs d'accès aux vacances.

Ce sont essentiellement des projets favorisant le départ de jeunes de 16-25 ans, issus des quartiers prioritaires, en situation sociale fragile qui ont été soutenus en 2021 par 3 partenaires :

- ☑ **L'ANCT** (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires) a contribué à un programme d'aide déployé par les DRJCS au bénéfice de **1 623 jeunes** avec leurs accompagnateurs, effectifs multipliés par 2 par rapport à 2020.

L'appel à projets renforcé en 2020 a été maintenu dans les mêmes conditions en 2021. 19 départements se sont mobilisés dont Paris, la Seine-St-Denis et la Charente. 138 projets pour 522K€ ont été soutenus par l'ANCT-ANCV.

- ☑ Plus de **2 100 jeunes** des quartiers prioritaires couverts par la politique de la ville (QPV) ont été accueillis pendant l'été par **l'association Raid Aventure** et ses policiers bénévoles.

- ☑ **L'UCPA**, partenaire historique de l'Agence a accompagné **1 200 jeunes**, notamment des étudiants boursiers.

En 2021 la convention triennale liant l'ANCV avec le **Réseau Passerelles** est arrivée à son terme avec une hausse sensible des départs en vacances de familles avec un enfant porteur de handicap, portant le nombre de départs à **2 600 personnes**. Une étude sur le développement du réseau après 10 ans de partenariat avec l'ANCV, a été conduite en 2022 par le cabinet Alenium et permet de mettre en perspective la nécessité de co-construire avec les différents acteurs (PTL, CNAF, VACAF, ANCV) un dispositif plus large répondant aux besoins des 300 000 familles concernées.



Montant attribué + reliquat n-1 – reliquat n / nombre de bénéficiaires hors accompagnateurs

0,9 M€
attribués*

1,1 M€
utilisés**

12 382
bénéficiaires***

+ 43 % bén.
par rapport à 2020

*Attribués : par décision DG sur proposition CAA

**Utilisés : montant effectivement utilisé pour le projet (dont reliquat N-1)

***Bénéficiaires : personnes aidées avec leurs accompagnateurs dans le cadre d'un projet soutenu par l'ANCV

APS

7 têtes de réseau partenaires du programme des Aides à la Pratique Sportive se sont mobilisées

Les aides à la pratique sportive ont porté notamment sur le soutien de parcs mobiles sportifs itinérants installés par des associations comme Raid Aventure et l'UCPA permettant aux jeunes publics de découvrir le sport et de pallier pour certains l'absence de vacances durant l'été. Le soutien à ces actions sportives a une portée éducative et préventive pour des jeunes issus essentiellement de quartiers prioritaires.



Montant attribué + reliquat n-1 - reliquat n / nombre de bénéficiaires hors accompagnateurs

0,3 M€
attribués*

0,34 M€
utilisés*

57 331
bénéficiaires**

+15,5 % bén.
par rapport à 2020

*Attribués : par décision DG sur proposition CAA

**Utilisés : montant effectivement utilisé pour le projet (dont reliquat N-1)

***Bénéficiaires : personnes aidées avec leurs accompagnateurs dans le cadre d'un projet soutenu par l'ANCV

268 porteurs de projet (dont 29 nouveaux en 2021) ont été partenaires du programme Bourse Solidarité Vacances.

- ☑ **10% des porteurs de projet** réalisent 35% des départs avec ce programme (FNA LSR, l'association Savatou avec une gestion déléguée par la CAF de Savoie, la ville de Lille...)
- ☑ Un programme bien implanté en Ile-de-France et dans le Nord de la France (25% des bénéficiaires sont originaires des Hauts-de France)
- ☑ 57% des bénéficiaires sont des femmes et 38% des bénéficiaires sont âgés de 26-59 ans

Les Offreurs

- ☑ **Hausse de 11 %** du nombre de places proposées à tarif solidaire mais reste tout de même en baisse par rapport à 2019 (plus de 25 000 lits contre 20 790 en 2021)
- ☑ Réduction de 30% du nombre de professionnels du tourisme engagés par rapport à 2019 (98 contre 69)
- ☑ Des partenariats spécifiques donnant lieu à une offre dédiée pour des grands comptes de l'Agence : SRIAS des HDF et de AURA, le CAS de Lille, la DNAS la Poste

Pas de dotation financière

6 416
bénéficiaires*

+10 % bén.
par rapport à 2020

20 790 places
4 339 séjours

1 890 séjours
réservés

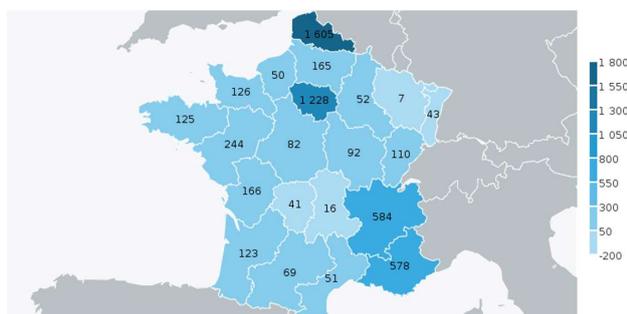
75% de l'offre
utilisée

*Bénéficiaire d'un séjour BSV

Utilisation des CUI pour BSV logo SNCF

- ☑ 3 385 CUI (trajet) ont permis à 733 familles de voyager en train avec une réduction de 85% dans le cadre du partenariat avec la SNCF. Le coût moyen des trajets A/R est de 33,09€ (variation entre 11€ et 65€)

Répartition des bénéficiaires BSV 2021 par région



Les principaux contributeurs en nombre de places

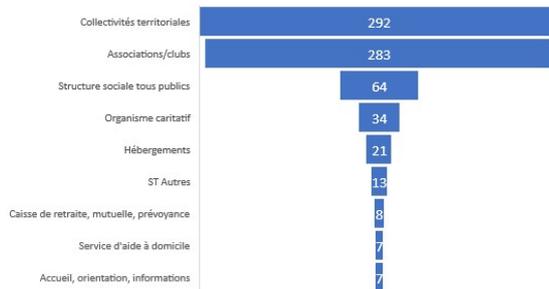
	MADAME VACANCES	VVF VILLAGES	Pierre Vacances & Villages Club du Soleil	CCAS	AZUREVA	TOURISTRA	MILEADE	
2021	4449	4144	2410	1326	795	776	653	459
2020	5645	2924	2676	791	420	863	573	428
2019	6002	4452	3780	853	801	829	689	0

48 768 départs en 2021, un programme qui redémarre lentement

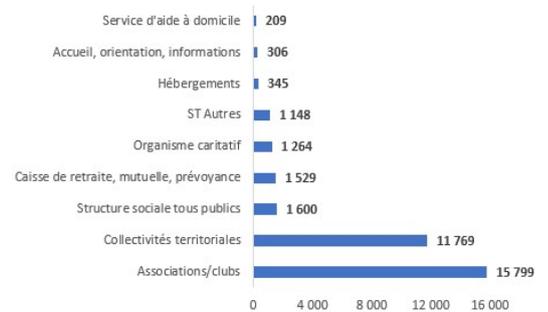
1 514 séjours en 2021 dont 925 en groupe organisés par **729** porteurs de projet actifs et 589 séjours regroupant des seniors en individuels (86% de plus qu'en 2020)

Les porteurs de projet

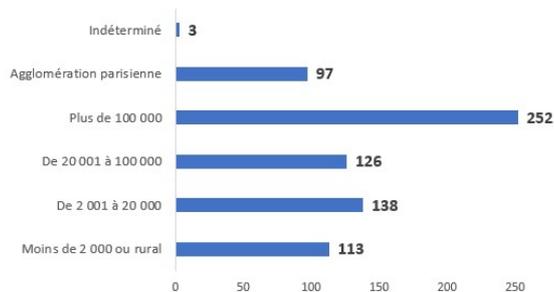
Types de porteurs de projet



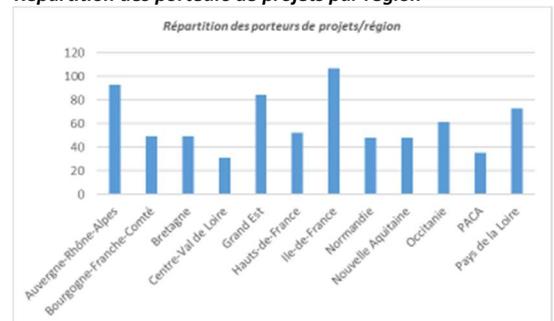
Nombre de partants par porteur de projets



Origine des porteurs de projets par agglomération



Répartition des porteurs de projets par région



35 % des porteurs de projets sont implantés dans des communes de – de 20 000 habitants

3 Régions particulièrement impliquées : IDF, AURA et Grand Est.

Une évolution sensible de la répartition des éligibles à l'aide et au programme avec 70% éligibles à l'aide pour les séjours individuels (77% en 2020) et 56% en groupe (60% en 2020). Le programme cible bien des personnes fragilisées socialement et non seulement économiquement.



Étiquettes de lignes	Nombre de seniors partis	Sans aide		Avec aide		taux éligible programme	taux éligible à l'aide
		Sans aide	Avec aide	Sans aide	Avec aide		
IND	14 799	4 442	10 357	30%	70%		
GRPE	33 969	15 053	18 916	44%	56%		
Total général	48 768	19 495	29 273	40%	60%		

4,7 M€
attribués *

48 768
Bénéficiaires**

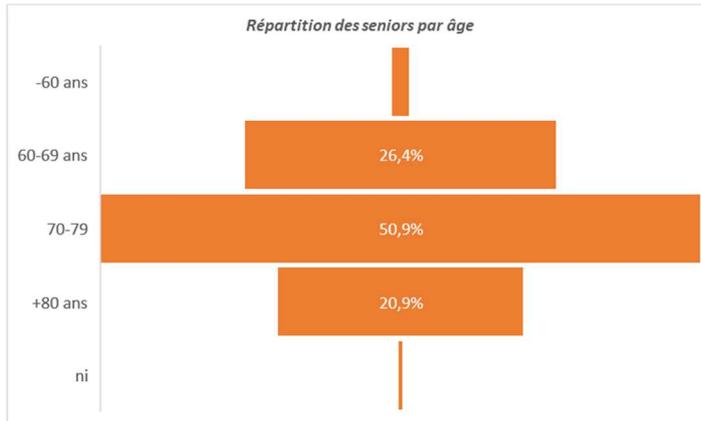
+ 118 % bén.
par rapport à 2020

*Montant des aides accordées aux seniors éligibles et versé aux PTL

**Bénéficiaires avec ou sans aide

Les seniors

31% de primo partants en 2021

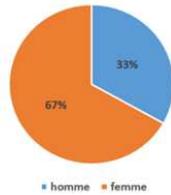


Moyenne d'âge des seniors partis

Groupes Individuels

74,1

72,6



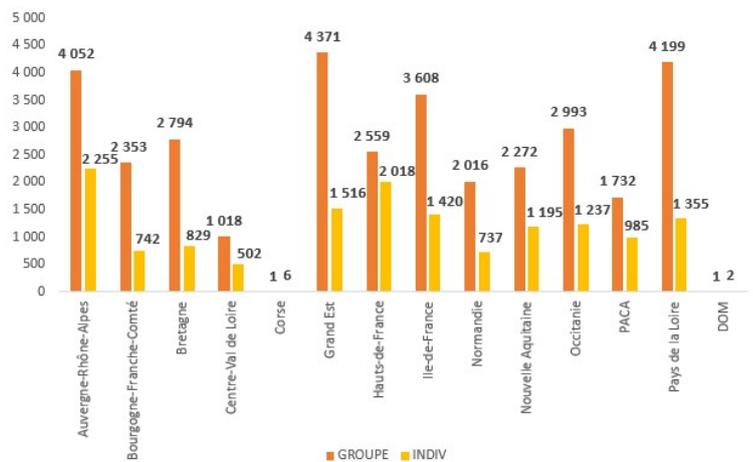
1 408
AIDANTS

4 %

Handicap/Dépendants notamment chez les seniors partis en individuel

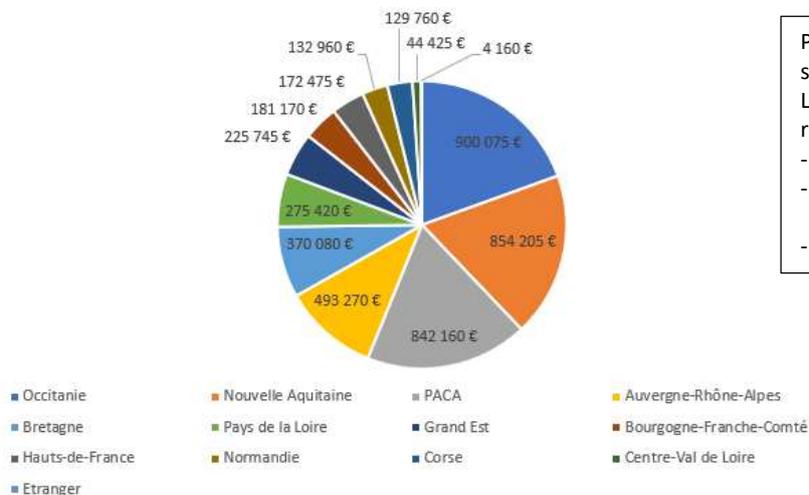
Région d'origine des seniors partis

Auvergne-Rhône-Alpes	6 307
Grand Est	5 887
Pays de la Loire	5 554
Ile-de-France	5 028
Hauts-de-France	4 577
Occitanie	4 230
Bretagne	3 623
Nouvelle Aquitaine	3 467
Bourgogne-Franche-Comté	3 095
Normandie	2 753
PACA	2 717
Centre-Val de Loire	1 520
Corse	7
DOM	3
Total	48 768



Les professionnels du tourisme

Répartition des aides accordées par Région



Pas de changement sur les destinations. Les régions d'accueil restent

- L'Occitanie
- La Nouvelle-Aquitaine
- PACA (Sud)

Un effet levier de l'aide de l'ANCV X4

Top 15 des PTL ayant accueillis des seniors

Nom PTL	Nombre partants (Groupe + indiv)	Montant aide ANCV	Chiffre d'affaires
MILEADE	7 453	730 285 €	3 016 401 €
BELAMBRA CLUBS	5 652	539 805 €	2 292 396 €
VVF Villages	4 845	438 040 €	1 972 648 €
CEVEO	3 160	280 265 €	1 288 632 €
ST Cap France	3 036	289 395 €	1 215 237 €
ST VACANCES ULVF	2 741	233 895 €	1 104 246 €
VTF	2 435	217 910 €	994 129 €
ST Ternévia	2 120	205 305 €	857 006 €
VILLAGES CLUBS DU SOLEIL	2 024	185 105 €	824 815 €
ARTES	1 859	197 200 €	755 155 €
VACANCES PASSION	1 669	168 965 €	678 930 €
ODESIA VACANCES	1 459	124 745 €	597 051 €
UNIVAC	1 087	100 590 €	438 480 €
AEC	1 071	93 660 €	438 708 €
ST AVMA	1 061	105 790 €	424 826 €
SARL ARVERNE	1 055	104 365 €	429 400 €
Autres	6 041	610 585 €	2 414 921 €
Total	48 768	4 625 905 €	19 742 981 €

Bilan de l'utilisation de l'enveloppe CIT

Pour rappel, le Comité Interministériel du Tourisme réuni en novembre 2016 a décidé de l'octroi d'une enveloppe de 5 M€ de crédits dédiés à amplifier le départ en vacances de personnes âgées dans le cadre du programme Seniors en Vacances pour atteindre 100 000 départs. Les fonds ont été versés en mai 2017 et l'intégralité des 5 M€ ont été consommés entre 2017 et 2021 au bénéfice de 35 000 seniors supplémentaires à ceux aidés par l'ANCV (247 000), dont 1 400 aidants sur les 11 296 aidés sur la période 2017-2021.

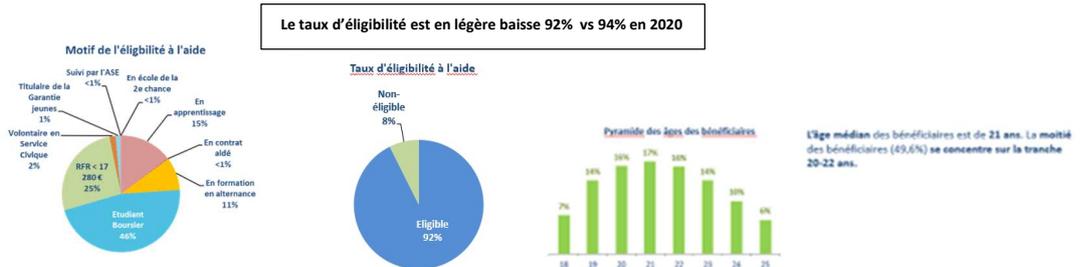
Consommation enveloppe CIT 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL	AIDANTS
Bénéficiaires SEV	65 357	69 709	70 245		41 949	247 260	9 890
SEV CIT	6 439	6 894	14 983		6 819	35 135	1 405
TOTAL Bénéficiaires	71 796	76 603	85 228		48 768	282 395	11 296
Crédits SEV ANCV	8,00	7,30	7,30	2,84	2,63	28,07	
Crédits CIT	0,78	0,71	1,54		1,97	5,00	
TOTAL crédits	8,78	8,01	8,84	2,84	4,6	33,07	

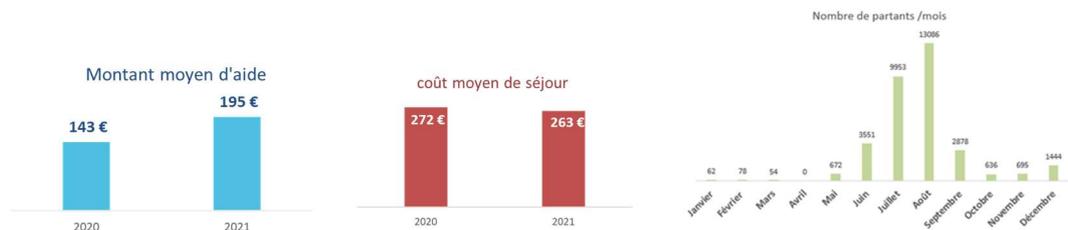
DEPART 18 :25

Le programme phare de l'année, un dispositif exceptionnel à la demande de l'Etat qui a bénéficié à **33 114** jeunes en 2021.

- ✓ Une aide exceptionnelle particulièrement efficace portée à 90% du coût du séjour et plafonnée à 300 € du 2 juin au 30 septembre 2021,
- ✓ Une communication importante sur le programme : partage influenceur, 134 retombées presse, reportages télé, e-mailing CNOUS auprès des étudiants boursiers, campagne CNAF
- ✓ Animation accrue avec des campagnes digitales et réseaux sociaux par les équipes marketing de l'agence.
- ✓ 92 % des jeunes ont bénéficié de l'aide financière de l'ANCV : pour 25 % d'entre-deux au titre de leurs revenus et pour 75 % au titre d'un statut particulier dont 46% d'étudiants.

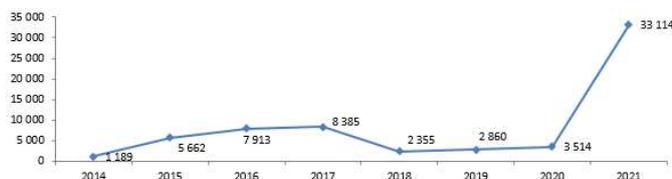


- ✓ Malgré l'augmentation de l'aide moyenne attribuée en 2021 (+36 %, 195 € contre 143 € en 2020), le coût moyen de séjour est en baisse (-3,3%, 263 € contre 272 € en 2020), notamment du fait de la quasi absence de séjours au ski, généralement plus coûteux, en raison de la situation sanitaire au premier trimestre.



- ✓ 73% des séjours se sont déroulés en France dont 49% en PACA, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- ✓ l'Espagne reste la destination préférée des jeunes qui ont séjourné en UE.

Evolution du programme Départ 18:25



6,45 M€
attribués*

33 114
bénéficiaires**

64 992 jeunes
depuis 2014

*Montant des aides versées au prestataire

**Bénéficiaires : jeunes partis avec le programme Départ 18 :25, éligibles ou non à l'aide de l'ANCV

1 nouvel appel à projets a été initié en 2021 :

- ☑ **Aide au départ en vacances des enfants protégés (AVEP) sous le Haut Patronage du Secrétariat en charge de l'enfance et de la famille.**

74 projets ont été reçus et traités par les services, **67 se sont réalisés** au bénéfice de **846 personnes**.

Trois types de séjours ont été soutenus en 2021 :

- les séjours d'enfants mineurs en accueil collectif ;
- les séjours en famille, d'origine ou d'accueil ;
- les séjours collectifs des majeurs ASE.

Le dispositif contribue à une amélioration des relations entre les référents éducatifs du jeune et sa famille d'origine.

A l'échelle des bénéficiaires, les impacts les plus fréquemment observés (équilibre, bien-être et découverte) s'inscrivent dans la continuité de l'intégration du séjour dans le projet éducatif des établissements par les porteurs de projets.

Enfin, le resserrement des liens familiaux est systématiquement observé lors des séjours en famille d'accueil ou d'origine, mais aussi parfois, lors des séjours sans les parents.

Initié en 2019 et poursuivi en 2021 :

- ☑ **Insertion par l'Activité Economique (IAE)** pour favoriser le départ en vacances des travailleurs en IAE, 2 projets ont concerné 16 bénéficiaires.

- ☑ **Personnes Agées Dépendantes et leurs Aidants (PADA)** pour favoriser le départ en vacances des groupes de personnes âgées dépendantes et apporter une alternative au programme Seniors en Vacances (courts séjours de proximité).

41 Projets **réalisés**, essentiellement portés par des EHPAD et des maisons d'accueil spécialisées au profit de **443 bénéficiaires** (contre 8 projets en 2020 au bénéfice de 84 personnes). 6 **CARSAT** ont apporté un cofinancement à cet appel à projet pour un montant de **95 500€** visant à soutenir le départ en vacances des aidants.

- ☑ **« Elles en vacances »** pour favoriser le départ en vacances des femmes victimes de violence et renforcer leur accompagnement social :

- 16 projets **concrétisés** au bénéfice de **475 bénéficiaires**.

0,34 M€
attribués*

0,32 M€
Utilisés**

1 780
bénéficiaires***

* Montant attribués par décision DG sur proposition CAA

**Montant réellement utilisé et recouvrement ou report du reliquat

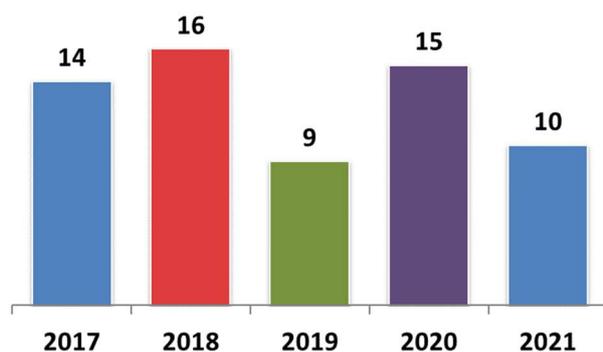
***Nombre de participants aux projets

	Nbre de prjts	Mtts utilisés	Bénéf. Yc Acc
FVV	16	114 697 €	475
AVEP	67	144 792 €	846
PADA	41	60 592 €	443
IAE	2	3 200 €	16
	126	323 282 €	1 780

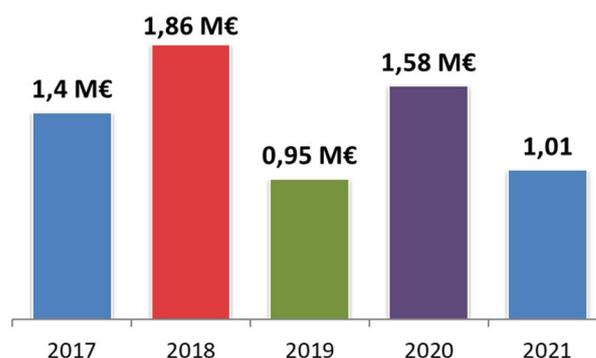
LES RESULTATS PAR PROGRAMME LES AIDES AU PATRIMOINE

EVOLUTION DES AIDES AUX EQUIPEMENTS TOURISTIQUES A VOCATION SOCIALE (AETVS) DEPUIS 2017

Nombre Equipements Subventionnés



Montants engagés



10
équipements

11,9M€ de
travaux

1,017 M€
attribués*

101 733€
montant moyen
attribué

*Attribué : Décisions DG sur proposition CAA



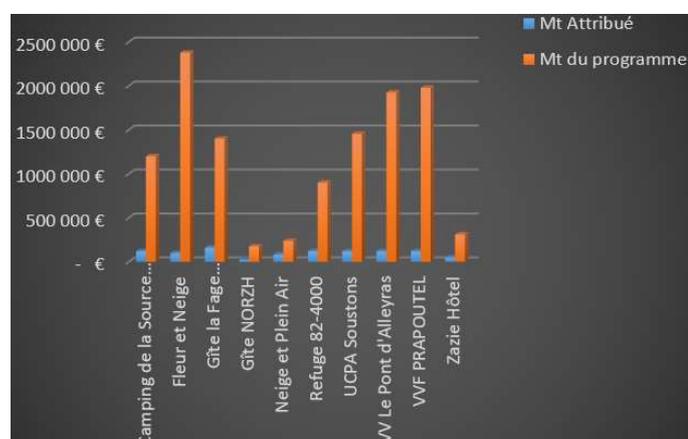
Typologie des équipements aidés en 2021

- 5 villages de vacances
- 1 camping
- 1 hôtel
- 2 gîtes
- 1 refuge

1. Peu de demandes de subventions ont été déposées en 2021 en raison principalement de la crise sanitaire :

- Travaux reportés ou abandonnés
- Difficultés à fournir les pièces justificatives demandées

2. Les 10 équipements aidés ont concerné



Fonds TSI
TOURISME SOCIAL INVESTISSEMENT

Le comité de sélection de TSI s'est réuni une fois en 2021 et a émis un avis favorable sur 3 projets d'acquisition/rénovation.

CV PERIMES

Ce dispositif a pour objet d'attribuer, suite à leur demande, une aide sous forme de Chèques-Vacances à des bénéficiaires en possession de Chèques-Vacances périmés, au regard de la motivation sociale à l'origine de cette demande. Il a été intégré aux programmes d'action sociale depuis 2017.

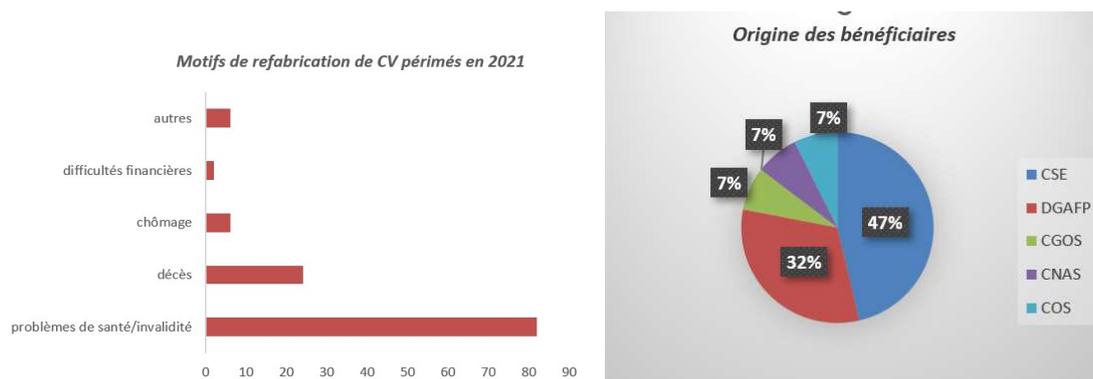
Sont éligibles les détenteurs de Chèques-Vacances périmés satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- le bénéficiaire n'a pu échanger ces Chèques-Vacances en raison d'une maladie grave ;
- il n'a pu utiliser ces Chèques-Vacances en raison de difficultés financières consécutives à une situation de surendettement ou de chômage de longue durée ou en raison d'un décès.

L'aide est limitée au montant des Chèques-Vacances périmés dont le bénéficiaire est détenteur. Il est fixé par le directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides.

Elle est versée sous forme de Chèques-Vacances. Le coût de la fabrication de ces Chèques-Vacances est déduit du montant versé.

En 2021, **120 personnes** ont pu bénéficier d'une aide pour un montant de **53 650 €** pour les motifs suivants :



53 650 €
attribués*

120
bénéficiaires**

- **Attribués : Décisions DG sur proposition CAA (montant des CV refabriqués, déduction faite du coût de fabrication)**
- ** **Bénéficiaires CV refabriqués suite perdus-périmés**